

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LEOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-011-19192/25/CM

■ Présentation du bilan final du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) conclu entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Ademe pour la période 2022-2025

146648

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Fonds Chaleur est un dispositif national d'aides visant à développer les Energies Renouvelables et de Récupération (EnRR) thermiques. Il vise plus particulièrement à :

- Financer les projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération ainsi que les réseaux de chaleur et de froid liés à ces installations.
- Favoriser l'emploi territorial et l'investissement dans ces différents secteurs d'activité.
- Expérimenter de nouveaux champs (technologie émergente, méthodologie) pour optimiser la mobilisation des EnRR thermiques, en vue de leur généralisation.

Le Fonds Chaleur s'adresse à tout type d'interlocuteur (entreprises, collectivités, établissements publics divers, associations, bailleurs...), à l'exclusion des particuliers.

Ce dispositif est piloté par l'Ademe qui confie localement une partie de ce pilotage à des « opérateurs territoriaux » qui peuvent être des collectivités territoriales ou établissements publics (EPCI, syndicat...).

Par la délibération n°TCM 024-10413/21/BM du 7 octobre 2021, la Métropole s'est engagée auprès de l'Ademe à porter ce dispositif sur son territoire pour le volet « aides forfaitaires » (guichet de financement pour les petits et moyens projets), sur la base d'objectifs chiffrés de projets d'énergies renouvelables et de récupération thermiques sur son territoire (en nombre de projets et en quantité d'énergie produite).

Par la délibération TCM-013-10850/21/BM du 16 décembre 2021, la Métropole a conclu avec l'Ademe une convention de mandat pour la gestion déléguée des aides forfaitaires du Fonds Chaleur sur son territoire,

Ces engagements constituent le Contrat Chaleur renouvelable territorial (CCRt), ex-Contrat Territorial de Développement des ENR thermiques, conclu pour la période 2021-2024 et renouvelable une fois.

Les objectifs suivants ont été fixés pour la période initiale de 3 ans du contrat, prolongée d'un an supplémentaire :

- Objectif 1 : production de 24.958 MWh ENR par les installations créées dans le cadre du CTD.
- Objectif 2 : 19 installations de production ENR créées dans le cadre du CTD.
- Objectif 3 : dont 12 installations de production ENR hors bois énergie.

Le CCRt, en tant que contrat d'objectif et d'animation, confie à la Métropole non seulement l'instruction et l'octroi des aides à l'investissement mais également l'animation territoriale nécessaire à favoriser l'émergence de tels projets ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets. Ainsi, pour mener à bien ces objectifs, la Métropole doit mobiliser et informer des acteurs variés (communes, services métropolitains, entreprises, associations, établissements publics divers, bailleurs sociaux...). Puis, en amont des demandes d'aides, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement administratif et technique par les services métropolitains. Ces derniers réalisent des notes d'opportunité afin de donner aux porteurs de projets les éléments nécessaires à la prise de décision, elle peut les aider pour la consultation de bureaux d'étude, la sélection de prestataires, le montage du dossier de demande d'aide, etc.

Le bilan des 4 années de mise en œuvre de ce CCRt, très positif pour le territoire autant que pour la Métropole, est présenté dans le rapport en annexe.

En 2022, première année du CCRt, les six premiers mois ont consisté, pour la Métropole, à mettre en place des outils et procédures appuyant la mise en œuvre de ce contrat et à initier la recherche de projets et porteurs de projets sur le territoire métropolitain. Un agent a été recruté en contrat de projet afin de porter l'expertise technique et l'accompagnement des projets dans le cadre de ce contrat. Il a pris ses fonctions au 1er mai 2022.

Les trois années qui ont suivi ont permis de prospector et faire connaître le dispositif auprès des porteurs de projets potentiels (communes, associations, entreprises, industries...), mais également de les accompagner dans le choix de l'énergie renouvelable la plus adaptée à leurs besoins et à leur situation géographique suivant les ressources présentes localement.

La prolongation du CCRt pour une durée de 1 an, portant ainsi sa durée globale à 4 ans, a permis à la Métropole d'harmoniser la durée de son contrat avec celle en vigueur au 1^{er} janvier 2025 pour ce type de dispositif et d'envisager de travailler plus finement sur les objectifs à fixer, ambitieux mais réalistes, en vue de renouvellement de son CCRt afin de poursuivre dans les meilleures conditions la démarche initiée et l'élan suscité auprès des porteurs de projets.

Ce travail de fond a abouti à la contractualisation d'une dizaine de projets, basés sur des filières énergétiques diverses, en cohérence avec le PCAEM (couvrir 100% de la consommation énergétique par une production locale à partir de sources renouvelables à 2050) et le Schéma Directeur des Energies, en vue de favoriser un mix énergétique diversifié et basé sur des énergies renouvelables et de récupération locales.

Il est ainsi proposé de présenter un bilan final, joint en annexe, à l'issue de la mise en œuvre du CCRt 2022-2025 (soit 4 ans après le démarrage) et permettant d'envisager son renouvellement dans les meilleures conditions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération ENV 001-6815/19/CM du 26 septembre 2019 portant approbation du Projet de Plan Climat Air Energie Métropolitain ;
- La délibération n° TCM 002-10181/21/CM du 4 juin 2021 portant engagement de la Métropole à mettre en place avec l'Ademe un contrat de développement territorial d'énergies renouvelables et de récupération thermique pour la période 2021-2024 ;
- La délibération n° TCM 024-10413/21/BM du 7 octobre 2021, portant une demande de subvention de fonctionnement relative à la mise en œuvre du "Contrat territorial de développement des Energies Renouvelables et de Récupération (EnRR) thermiques" à l'échelle du territoire de la Métropole Aix- Marseille-Provence ;
- La convention de financement n°21PAD0562 signée entre l'ADEME et la Métropole le 16 décembre 2021 ;
- La délibération n° TCM-013-10850/21/BM du 16 décembre 2021 approuvant une convention de mandat confiant le paiement des dépenses de l'ADEME à la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du "Contrat territorial de développement des Energies Renouvelables et de Récupération (EnRR) thermiques et la convention afférant" ;
- La délibération n° TCM-015-11803/22/CM - du jeudi 5 mai 2022 portant approbation de la création et de la composition de la commission d'attribution des versements au titre du Fonds Chaleur dans le cadre du 'Contrat territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques' avec l'ADEME ;
- La délibération n° TCM-006-14452/23/CM du 29 juin 2023 présentant le bilan à mi-parcours du CCRt ;

- La délibération n° TCM-055-18355/25/CM du 30 juin 2025 portant approbation du Schéma Directeur des Energies Métropolitain ;
- La délibération n° TCM-058-18358/25/CM du 30 juin 2025 portant approbation des avenants aux conventions relatives au contrat chaleur renouvelable territorial (CCRt) de la Métropole Aix-Marseille-Provence conclu avec l'ADEME.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a été mandatée par l'Ademe pour la gestion du Fonds Chaleur et le versement de l'aide forfaitaire sur son territoire, et engagée à travers le CCRt à l'atteinte d'objectifs chiffrés en termes de volumes de projets ;
- Que le CCRt a été mis en œuvre sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Délibère

Article unique :

Est pris acte que le bilan final synthétique après quatre années de mise en œuvre du CCRt sur le territoire métropolitain, est présenté en séance et en joint en annexe du présent rapport.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transition énergétique et
Valorisation des ressources durables

Laurent SIMON